



Règlement du Circuit Départemental Adultes

1 Définitions et portée du présent règlement	1	2.3.2 Classement maximal	2
1.1 Compétitions impactées	1	2.3.3 Tableaux	2
1.2 Définition d'une Compétition Départementale Adultes	1	2.4 Déroulement de la compétition	3
1.3 Définition du Circuit Départemental Adultes	1	2.4.1 Tirage des têtes de série	3
		2.4.2 Convocation et échéancier	3
		2.4.3 Système de point	3
		2.4.4 Volants	3
		2.4.5 Récompenses	3
		2.4.6 Accès au plateau de jeu	3
		2.4.7 Tenues	3
2 Règlement des Compétitions Départementales Adultes	1	2.5 Sanctions	3
2.1 Lieux de compétitions	2	2.6 Droit à l'image	4
2.2 Modalités d'inscription	2		
2.2.1 Plateforme d'inscription	2	3 Classement du Circuit Départemental Adultes	4
2.2.2 Liste d'attente	2	3.1 Barème classique	4
2.2.3 Date limite d'inscription	2	3.2 Barème poule unique	4
2.2.4 Paiement de l'inscription	2	3.3 Récompense	4
2.3 Catégories et tableaux	2		
2.3.1 Catégories d'âge autorisées	2		

Article 1. Définitions et portée du présent règlement

Article 1.1. Compétitions impactées

Ce règlement est applicable aux compétitions nommées Compétitions Départementales Adultes — CDA — organisées par le CODEP 61 et régle également le Circuit Départemental Adultes pour la saison 2026/2027.

Article 1.2. Définition d'une Compétition Départementale Adultes

Un CDA est une compétition s'inscrivant dans le cadre du Circuit Départemental Adultes. Elle est organisée par le CODEP 61, selon les modalités décrites par le présent règlement.

Article 1.3. Définition du Circuit Départemental Adultes

Un classement sera établi à la fin de saison. Ce classement par point tiendra compte des résultats des 5 CDA et des deux Championnats de l'Orne Adultes et Vétérans.

Article 2. Règlement des Compétitions Départementales Adultes

Toute inscription à au moins un CDA vaut pour acceptation du présent règlement.



Article 2.1. Lieux de compétitions

Les lieux de rencontre seront définis en début de saison par le CODEP 61. Les clubs peuvent faire connaître leur envie d'accueillir un CDA en début de saison, avant la publication des lieux.

Article 2.2. Modalités d'inscription

Article 2.2.1. Plateforme d'inscription

Les inscriptions doivent obligatoirement être faite via Badnet. Aucun autre moyen d'inscription ne sera validé.

Article 2.2.2. Liste d'attente

Si les inscriptions dépassent les capacités de la compétition, alors une liste d'attente sera mise en place, sur un système First In, First Out (FIFO).

Article 2.2.3. Date limite d'inscription

Les inscriptions doivent être effectuée via Badnet, au plus tard 10 jours avant la date de la compétition, soit le jeudi de la semaine précédente avant 00h00. Tout joueur doit être licencié à la date d'inscription.

Article 2.2.4. Payement de l'inscription

Le montant de la participation est de 5€ par joueur pour un tableau et de 8€ par joueur pour deux tableaux. Une facture par club sera envoyée à l'issue de la saison par le CODEP 61.

Article 2.3. Catégories et tableaux

Article 2.3.1. Catégories d'âge autorisées

Les CDA sont ouverts aux joueurs autorisés à participer à une compétition senior¹.

Les joueurs minimes 2 sont autorisés à participer, ainsi que les joueurs minimes 1 classés R6 dans le tableau auquel il participe.

Article 2.3.2. Classement maximal

Peuvent participer aux CDA tout joueur dont le classement est compris entre non classé (NC) et R6 inclus², sous réserve que son âge le lui permette³.

Article 2.3.3. Tableaux

Les joueurs seront répartis tableaux par classement. Cette répartition est effective pour les tableaux de simple et de double. De ces tableaux seront ensuite constituées une ou plusieurs poules de 3 ou 4 joueurs si le nombre d'inscrits le permet.

En cas de faible nombre d'inscrit, le CODEP 61 se réserve le droit de regrouper ou d'annuler un ou plusieurs tableaux.

1. Voir l'article 03.01.3.1.3 du Guide du Badminton relatif aux tableaux par catégorie d'âge.

2. Voir l'article 03.06.A04.10 du Guide de Badminton relatif aux limites de classement des séries.

3. Voir l'Article 2.3.1 du présent règlement relatif aux catégories d'âge autorisées.

Article 2.4. Déroulement de la compétition

Article 2.4.1. Tirage des têtes de série

Les têtes de série de chaque tableaux seront déterminées via le CPPH⁴ à la date du tirage au sort des poules, le jeudi précédent la compétition.

Article 2.4.2. Convocation et échéancier

Les convocations seront publiées à l'issue du tirage au sort. L'échéancier est publié à titre indicatif uniquement, et les matchs pourront être lancés au plus tôt une heure avant leurs heures prévues.

Article 2.4.3. Système de point

En accord avec la règle 7 des Règles Officielles du Badminton, les matchs se disputent en deux sets gagnant de 15 points.

Article 2.4.4. Volants

Tout match incluant un joueur de niveau supérieur à D9 se jouera avec des volants en plumes. Dans le cas d'un match entre deux joueurs de niveau inférieur à P10, le choix est laissé aux joueurs. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire⁵.

Article 2.4.5. Récompenses

Les tableaux finaux seront récompensés par le CODEP 61 sous la forme de médailles jusqu'aux demi-finalistes.

Les résultats seront également pris en compte pour le classement de la saison du Circuit Départemental Adultes.

Article 2.4.6. Accès au plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers desdits joueurs⁶, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

Article 2.4.7. Tenues

Une tenue conforme au règlement fédéral en vigueur⁷ est requise pour les joueurs et les conseillers.

Article 2.5. Sanctions

Tout joueur engagé ne se présentant pas le jour de l'épreuve devra justifier de son absence par un certificat médical qu'il devra adresser sous 2 jours au Juge Arbitre de la compétition. Tout joueur qui n'enverra pas de certificat médical risquera les sanctions prévues par la fédération⁸, ainsi qu'une amende forfaitaire de 8€ ainsi qu'une interdiction de réinscription au CDA suivant.

Ne seront pas considérées comme WO les joueurs ayant prévenu avant le tirage au sort.

4. Voir l'article 03.06.3 du Guide du Badminton relatifs aux Classement Par Point Hebdomadaire.

5. Voir l'article 03.01.2.19 du Guide du Badminton

6. A condition que lesdits conseillers respecte les codes de conduites les concernant, notamment le code de conduite des conseillers (Section 07.07 du Guide du Badminton).

7. Voir la section 03.07 du Guide du Badminton relative aux tenues vestimentaires et publicité.

8. Voir l'article 03.01.3.1.6 du Guide du Badminton relatif aux droits d'inscription.

Article 2.6. Droit à l'image

Le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, le CODEP 61 à publier les photographies et à diffuser les images prises de lui sur les outils de communication du CODEP 61. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.

Article 3. Classement du Circuit Départemental Adultes

Un classement unique sera effectué à l'issue de chaque CDA et de chaque championnats de l'Orne Adultes ou Vétérans. Suite à cela, le rang atteint par chaque joueur dans ces compétitions lui rapporte des points, et un classement général est alors tenu à jour au fur et à mesure de la saison. Le barème utilisé est décrit dans les articles 3.1 et 3.2

Article 3.1. Barème classique

Taille du tableau	Vainqueur	Finaliste	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{16}$	$\frac{1}{32}$	Vic. Poule	Déf. Poule	WO
65 et plus	24	21	18	15	12	9	6	2	1	0
De 33 à 64	24	21	18	15	12	9	6	2	1	0
De 17 à 32	24	21	18	15	12	9	-	2	1	0
De 9 à 16	24	21	18	15	12	-	-	2	1	0

Article 3.2. Barème poule unique

En cas de poule unique, les points sont attribués selon le barème suivant :

Nombre de joueurs	1er	2e	3e	4e	5e	6e
3	24	21	18	-	-	-
4	24	21	18	15	-	-
5	24	21	18	15	12	-
6	24	21	18	15	12	9

Article 3.3. Récompense

Les meilleur(s) joueur(s) et joueuse au classement final seront récompensés. Toutefois, il faudra avoir participé au minimum à 2 CDA pour pouvoir être récompensé.

Signé électroniquement par Jules Chauvel
Date : 2026.09.04 18:22:09 CEST
Localisation : Argentan